

Assurance-récolte

M. l'Orateur: Le député de Timiskaming invoque-t-il le Règlement?

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un rappel au Règlement auprès du président du Conseil privé, au sujet de la période des questions et de son fonctionnement. Je pense que mon rappel au Règlement concerne la plupart des députés.

Depuis qu'il existe des adjoints à la recherche, la période des questions a été divisée en deux parties. Il y a la partie officielle de la période des questions qui se compose de questions écrites provenant d'autres sources et dont la liste est présentée à Votre Honneur. Puis il y a les autres questions. J'aimerais demander au président du Conseil privé, qui est le leader du gouvernement à la Chambre, au nom de l'Orateur, de rencontrer les autres partis politiques afin de rendre cette disposition officielle ou de la supprimer. En qualité de député de la Chambre, j'ai les mêmes privilèges que tout autre député. Seul Votre Honneur est à même de décider quels députés peuvent avoir la priorité. A mon avis, c'est un affront envers Votre Honneur, envers moi et envers un grand nombre de députés que les parties vous remettent une liste en s'attendant à ce que vous appeliez les noms dans l'ordre prévu, afin que les questions préparées soient posées.

Si la Chambre le désire, je propose que le président du Conseil privé, en qualité de leader de la Chambre, élabore une formule permettant de mettre cette mesure en vigueur afin que l'on n'abuse plus de Votre Honneur. Je pense que cela mettrait un terme au mécontentement qui semble général. Si je soulève cette question, ce n'est pas parce qu'il y a eu des abus particuliers aujourd'hui, mais parce que c'est un moyen dont se servent les partis et non pas les députés de la Chambre. On demande à Votre Honneur de faire quelque chose qui s'oppose peut-être à votre obligation envers tous les députés de la Chambre qui sont égaux.

M. l'Orateur: Je ne ferai aucun commentaire sur l'argument soulevé par le député de Timiskaming, mais je ne peux pas m'empêcher de dire que la présidence ne s'est jamais sentie obligée par la liste qui lui est présentée. Lorsque les whips ou d'autres représentants de partis proposent à la présidence l'ordre dans lequel les questions devraient être posées, je ne reçois que des suggestions et rien de plus. Les députés dont les noms figurent sur ces listes savent qu'ils ne seront pas pour autant assurés d'avoir la parole. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

LE REMBOURSEMENT AUX PROVINCES DES ACOMPTES SUR LES PRIMES D'ASSURANCE-RÉCOLTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 mars, de la motion de M. Whelan: Que le bill C-129, tendant à modifier la loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat à cause de l'importance de l'assurance-récolte pour la circonscription d'Assiniboia et pour les

[M. Whelan.]

producteurs de l'Ouest en général. Depuis l'instauration du programme d'assurance-récolte, des changements majeurs se sont produits, la plupart à l'échelon provincial, ce qui rend le programme plus attrayant pour les producteurs. Les membres de mon parti ont hâte que ce bill soit adopté à la Chambre, pour que diminuent les primes versées par les agriculteurs pour l'assurance-récolte. Déjà les agriculteurs achètent de l'assurance-récolte pour l'année courante, dans l'espoir que les députés fédéraux adoptent cette mesure législative tendant à réduire les primes.

J'ai aujourd'hui posé des questions au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet de l'assurance-récolte et des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs de ma région. Lors de l'établissement du programme d'assurance-récolte, le gouvernement voulait qu'il remplace dans une large mesure la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies: j'en suis sûr, le ministre est d'accord. De nombreux agriculteurs ont jugé que cette loi ne répondait pas très bien à leurs objectifs. Tous les cinq ans, ma région souffre de sécheresse et les agriculteurs trouvaient dans cette loi quelque avantage.

Avec l'établissement du programme d'assurance-récolte, on présumait que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies disparaîtrait peu à peu. Néanmoins, elle est demeurée en vigueur l'an dernier, mais le gouvernement a cessé d'assumer la déduction de 1 p. 100, si je puis m'exprimer ainsi, sur les boisseaux de grain acheminés par les producteurs de l'Ouest. Dans certaines régions, le gouvernement fédéral a fait le déboursement, et bien qu'on ne puisse se plaindre que le gouvernement fédéral désintéresse les gens, cela a créé certaines complications.

Le grand problème est le suivant. En vertu de la loi sur l'assurance-récolte, les prestations peuvent être un peu limitées par rapport aux montants recueillis aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Comme le gouvernement maintenait sa décision concernant cette dernière loi l'année dernière, beaucoup de producteurs de l'Ouest dans le sud et le sud-ouest de la Saskatchewan qui ne savaient pas si elle allait être mise en vigueur ont acheté de l'assurance-récolte. L'automne venu, le gouvernement fédéral a décidé, comme c'était une année d'élections, de maintenir cette loi en vigueur et bon nombre de cultivateurs ont découvert qu'ils ne pouvaient rien percevoir. Les agriculteurs à l'étendue des régions de Bengough et Minton dans ma circonscription ont été pris entre les feux de ces deux programmes, et je crois que c'est une des grandes raisons pour lesquelles le parti libéral n'a pu obtenir plus de 14 p. 100 des votes dans cette région.

Si la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies reste en vigueur, cette complication subsistera. Il y a une motion inscrite au *Feuilleton* en mon nom qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi afin de permettre aux cultivateurs de toucher les indemnités versées aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qu'ils reçoivent ou non en même temps les indemnités versées aux termes de la Loi sur l'assurance-récolte, et de pourvoir des fonds supplémentaires destinés au Programme d'encouragement à la culture herbagère.

Je présente cette motion pour essayer d'éclaircir la situation quand la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et l'assurance-récolte sont toutes deux en vigueur dans une même année. La dernière partie de la motion traite du Programme d'encouragement à la culture herbagère, et je suis heureux de voir que le gouvernement a répondu à la demande d'augmentation de fonds pour ce programme. Beaucoup de jeunes producteurs dans ma